

EXAMEN

Examen de l'ébauche du plan de gestion forestière Plan de gestion forestière 2021-2031 de la forêt Nagagami

Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) de l'Ontario, First Resource Management Group (FRMG), agence pour Hornepayne Lumber LP et le comité local de citoyens (CLC) de la forêt Nagagami vous invitent à examiner et à commenter l'ébauche du plan de gestion forestière (PGF) 2021-2031 de la forêt Nagagami.

Le processus de planification

Environ trois ans seront nécessaires pour mener à bien le PGF. Durant cette période, il y aura cinq occasions officielles de consultation publique ainsi que de consultation et de participation des communautés des Premières Nations et des Métis. La troisième occasion (l'étape 3) pour le PGF dont il est ici question a eu lieu le 31 mars 2020, lorsque le grand public a été invité à examiner et à commenter les activités proposées pour la période de dix ans du PGF. Cet avis de l'étape 4 a pour objet de vous inviter à :

- examiner et à commenter l'ébauche du PGF;
- fournir des renseignements généraux.

Les commentaires du public seront pris en considération dans les révisions de l'ébauche du PGF.

Comment participer

Pour obtenir plus de renseignements sur la façon de participer à la planification de la gestion forestière et pour mieux comprendre les étapes de la consultation publique, veuillez consulter le lien suivant :

<https://www.ontario.ca/fr/document/manuel-de-participation-la-gestion-forestiere-des-terres-de-la-couronne-en-ontario/comment-participer-la-gestion-forestiere>

L'ébauche du PGF et son sommaire pourront être consultés en version électronique sur le site web du gouvernement de l'Ontario à l'adresse www.ontario.ca/plansforestiers ou en communiquant avec la personne-ressource de la société Hornepayne Lumber LP indiquée ci-dessous, pendant les heures normales de bureau pendant une période de 60 jours, le 22 septembre 2020 au 20 novembre 2020. Les commentaires au sujet de l'ébauche du PGF de la forêt Nagagami devront avoir été reçus par Sarah Sullivan de l'équipe de planification au plus tard le 20 novembre 2020.

En plus des dernières versions de l'information et des cartes que l'on avait déjà pu voir, il sera possible d'y examiner les renseignements suivants en version électronique sur le site web du gouvernement de l'Ontario (www.ontario.ca/plansforestiers) pour vous aider dans votre examen :

- ébauche du PGF, y compris la documentation supplémentaire;
- sommaire de l'ébauche du PGF;
- rapport final sur la protection des valeurs déterminées pour les Premières Nations et les Métis (seulement si les communautés des Premières Nations et des Métis acceptent).

Le forum d'information lié à l'examen de l'ébauche du plan de gestion forestière se tiendra par le biais de rencontres à distance individuelles ou de groupe qui peuvent être organisées en appelant les personnes énumérées ci-dessous pendant la période d'examen. Pendant l'élaboration du plan, vous avez la possibilité de demander une rencontre à distance des porte-parole de l'équipe du plan et du comité local de citoyens n'importe quand. Si vous demandez à rencontrer à distance des membres de l'équipe du plan hors des heures de bureau, cela sera organisé dans les limites de ce qui est raisonnable. Si vous avez besoin de plus amples renseignements ou si vous souhaitez discuter de vos intérêts avec un membre de l'équipe de planification, nous vous prions de communiquer avec l'une des personnes indiquées ci-dessous :

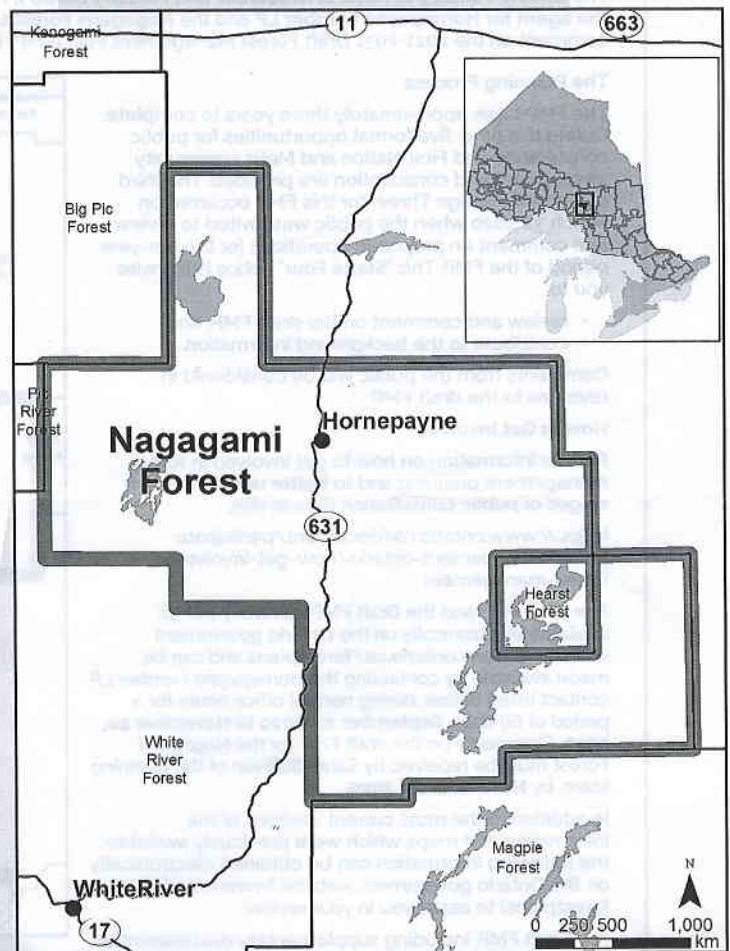
Sarah Sullivan, F.P.I.
Aménagiste forestier
Ministère des Richesses naturelles
et des Forêts
Bureau de district de Wawa
48, rue Mission, C.P. 1160
Wawa (Ontario) P0S 1K0
courriel : sarah.sullivan2@ontario.ca

Shelley Straughan, F.P.I.
Auteur du plan
FRMG – Hornepayne
78, rue Front, C.P. 609
Hornepayne (Ontario) P0M 1Z0
tél. : 1 877 561-6614, poste 114
courriel : shelley.straughan@frmg.ca

COMITÉ LOCAL DE CITOYENS DE LA FORÊT NAGAGAMI

Betty McGie
courriel : bettymcgie@msn.com

Marg Zajac
courriel : marg@hornepaynelumber.com



Pendant le processus de planification, vous avez la possibilité de présenter par écrit une demande de résolution de problème en communiquant avec le chef de district ou le directeur régional du MRNF. Le *Manuel de planification de la gestion forestière 2020 (partie A, section 2.4.1)* décrit le processus en question.

Le 5 décembre 2020 est la date limite pour demander la résolution d'un différend au directeur régional du MRNF.

D'autres occasions de participer

Le PGF approuvé par le MRNF pourra être examiné pendant la période de 10 ans de l'étape 5 à savoir l'inspection du PGF approuvé par le MRNF.

L'approbation du PGF est provisoirement prévue pour le 3 janvier 2021.

Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts recueille des commentaires et des renseignements en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le *Manuel de planification de la gestion forestière 2020* approuvé par un règlement en vertu de l'article 68 de la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne*. Le MRNF et le titulaire de permis d'aménagement forestier durable pourraient utiliser ou partager toute information personnelle que vous fournissez (adresse postale ou électronique, nom, numéro de téléphone, etc.) pour vous contacter concernant les commentaires soumis. Vos commentaires seront intégrés au processus de consultation publique et pourraient être communiqués au grand public. Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts pourrait également utiliser vos renseignements personnels pour vous transmettre de l'information sur cette activité de planification de l'aménagement forestier. Si vous avez des questions au sujet de l'utilisation de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec Jennifer Lamontagne au 705 856-4747.

Information in English: Jennifer Lamontagne at 705-856-4747.